

CSE / CSSCT – PREMIER MANDAT

Formation santé, sécurité et conditions de travail

SSCT PM

POURQUOI SE FORMER ?

Les élus du CSE sont des acteurs clés de la prévention.

Obligatoire dès le premier mandat, cette formation donne aux membres du CSE et de la CSSCT les méthodes pour observer le travail réel, analyser les risques et porter des propositions de prévention.

OBJECTIF

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ✓ Expliquer le rôle et les moyens d'action du CSE/CSSCT en SSCT
- ✓ Identifier les dangers et analyser une situation de travail réelle
- ✓ Analyser le DUERP et proposer des mesures de prévention
- ✓ Mener une enquête après accident et participer à une inspection
- ✓ Construire et présenter un plan d'action SSCT

CONTENU

Le CSE, acteur de la prévention

- Rôle, missions et moyens d'action du CSE et de la CSSCT
- Réunions SSCT, heures de délégation, recours à l'expert habilité
- Acteurs internes et externes, principes généraux de prévention

Observer et analyser le travail réel

- Danger, risque, exposition, dommage, situation dangereuse
- Travail prescrit / travail réel, contraintes et signaux faibles
- Atelier « chasse aux risques » sur photos et vidéos

Évaluer les risques et exploiter le DUERP

- Unités de travail, évaluation et hiérarchisation des risques
- Programme annuel de prévention et consultation du CSE
- Atelier « DUERP express » : proposer des mesures de prévention

Prévenir les risques prioritaires

- Risques physiques du secteur : chutes, manutention, machines...
- TMS et prévention de la désinsertion professionnelle
- RPS, harcèlement et agissements sexistes, rôle du référent

Enquêter et inspecter

- Enquête après accident : recueil des faits, arbre des causes
- Préparer et conduire une inspection SSCT, rédiger un constat

Agir et proposer

- Droit d'alerte, danger grave et imminent, consultations du CSE
- Plan d'action SSCT : actions, responsables, échéances, indicateurs
- Simulation d'une réunion CSE/CSSCT

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active orientée terrain :

- Exposés théoriques illustrés d'exemples concrets
- Études de cas, ateliers et mises en situation
- Exercice d'observation ou visite de site
- Kit SSCT remis à chaque participant

VALIDATION DES ACQUIS

Un questionnaire de départ, des exercices pratiques et une étude de cas finale permettent de vérifier les acquis.

Une attestation de formation est remise à l'issue du stage.

La formation ne permet pas de valider un/ou des blocs de compétences, des équivalences ou passerelles.

CONTACT

04.86.95.10.94 - 06.08.37.36.64

contact@alpha-secourisme.com

www.alpha-secourisme.com



PREMIER MANDAT

5 JOURS • 35 HEURES

Public concerné

Membres titulaires et suppléants du CSE, y compris membres de la CSSCT

Pré-requis

Aucun

Durée

5 jours (35 heures)

Effectif

12 participants maximum

Encadrement

Formateur spécialisé en santé et sécurité au travail

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Prix

Nous consulter